



MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION OU DE CONSULTATION DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES À L'ASSEMBLÉE

GÉNÉRALE MIXTE DU 18 MAI 2022

Paris, le 6 avril 2022, 17h45 CET

Avertissement : Dans le contexte de l'épidémie de covid-19, les modalités d'organisation et de participation à l'Assemblée Générale pourraient être modifiées en fonction des évolutions législatives et réglementaires qui interviendraient postérieurement à la parution du présent avis. Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale sur le site : <https://nexity.group/finance> dans la section « Les informations à connaître pour nos Actionnaires/Assemblées Générales ». Cette rubrique pourrait être mise à jour pour préciser, le cas échéant, les modalités définitives de participation à l'Assemblée Générale.

Les actionnaires qui souhaitent être présents physiquement à l'Assemblée générale devront respecter les mesures sanitaires applicables. Il est rappelé que les actionnaires peuvent exercer leur droit de vote à distance ou par correspondance préalablement à l'Assemblée, à l'aide du formulaire de vote ou par Internet sur la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS. Ils peuvent également donner pouvoir au Président de l'Assemblée ou à une personne de leur choix selon les mêmes modalités. Les actionnaires sont encouragés à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique.

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires se tiendra le mercredi 18 mai 2022 à 10 heures au Pavillon Gabriel, 5 avenue Gabriel 75008 Paris.

L'avis préalable de réunion comportant l'ordre du jour et le texte des résolutions est publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 6 avril 2022 et consultable sur le site internet de la Société à la rubrique dédiée <https://nexity.group/finance> dans la section « Les informations à connaître pour nos Actionnaires/Assemblées Générales ».

Les modalités de participation et de vote à cette Assemblée figurent dans le même avis.

Les informations visées à l'article R.22-10-23 du Code de commerce seront publiées sur le site Internet de la Société <https://nexity.group/finance> dans la section « Les informations à connaître pour nos Actionnaires/Assemblées Générales », et pourront être consultées pendant une période ininterrompue commençant le 27 avril 2022.

NEXITY, LA VIE ENSEMBLE

Avec plus de 8000 collaborateurs et un chiffre d'affaires de 4,6 milliards d'euros en 2021, Nexity, premier groupe immobilier français intégré, est présent sur tout le territoire et intervient sur l'ensemble des métiers de la promotion et des services. Notre plateforme de services nous permet de répondre à tous les besoins de nos clients, particuliers, entreprises, institutionnels et collectivités. Notre raison d'être 'la vie ensemble' traduit notre engagement à créer pour eux, des espaces, des quartiers et des villes durables qui permettent de tisser et retisser des liens.

Nexity est notamment classé, pour la troisième année consécutive, 1^{er} maître d'ouvrage de l'Association pour le développement du Bâtiment Bas Carbone (BBCA), membre de l'indice Bloomberg Gender-Equality (GEI sur l'équité femmes-hommes), et Best Workplaces 2021.

Nexity est coté au SRD, au Compartiment A d'Euronext et au SBF 120.

Nexity

Société anonyme au capital de 280 648 620 euros

Siège Social : 19, rue de Vienne – TSA 50029 - 75801 PARIS Cedex 08 – 444 346 795 RCS Paris

www.nexity.fr